



Renvoyez ce document complété, daté et signé
exclusivement par courrier postal à l'adresse indiquée ci-
contre

Taxes sur les petites remorques (maximum 750 kg)
Déclaration/Révocation à la taxe de circulation

Le présent formulaire peut servir **soit pour la déclaration d'une remorque** non inscrite à la DIV (MMA≤750 kg) **soit pour la révocation d'une déclaration antérieure.**

Le fait générateur de la taxe pour ces remorques est l'usage effectif sur la voie publique (conformément à l'article 36ter du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus).

1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1. IDENTIFICATION

Nom : Prénom :

N° de registre national (*il se trouve au verso de la carte d'identité*) : -

Vous désirez remplir une déclaration pour :

Vous-même

Une autre personne physique

Nom : Prénom :

N° de registre national (*au verso de la carte d'identité*) : -

Une personne morale

Dénomination :

N°BCE : 0

Qualité du déclarant :

1.2. ADRESSE

Rue : Numéro : Boite :

Code postal : Localité :

1.3. CONTACT

Téléphone (de préférence GSM) :

Adresse mail :

2. LA REMORQUE DÉCLARÉE

2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA BASE D'IMPOSITION

Cochez la case adéquate

- Le code DIV du véhicule est :
- AR (remorques normales)
 - BR (remorques pour bateaux)
 - CR (remorques de camping)
 - PR (remorques pour planeurs)

2.2. LA MASSE MAXIMALE AUTORISÉE (M.M.A.)

La Masse Maximale Autorisée est de kg

Il existe deux barèmes pour les remorques normales jusqu'à 750 kg :

- MMA jusqu'à 500 kg = 45,67€*
- MMA comprise entre 501 kg et 750 kg = 94,91€*

* Il s'agit des barèmes d'application au 1/07/2023. Ces barèmes sont indexés chaque année au 1er juillet. Ils sont consultables sur le site internet www.finances.wallonie.be

3. DATES

Attention : Si vous souhaitez révoquer une remorque et en déclarer une nouvelle, vous devez remplir deux fois ce formulaire (une fois avec les données de la remorque à révoquer et une fois avec les données de la nouvelle remorque qui est déclarée).

Vous souhaitez :

- Déclarer une remorque

Indiquez la date de mise en usage de la remorque : / /

- Révoquer une déclaration antérieure

Indiquez la date de mise hors d'usage de la remorque : / /

Attention, cette date ne peut être antérieure de plus de 30 jours par rapport à la date du jour.

Indiquez le **numéro d'identification** de la remorque (il se trouve sur le signe distinctif fiscal) :

D V

Le signe distinctif fiscal (SDF) est le document envoyé au redevable lorsque la taxe de circulation a été payée, et qui doit toujours accompagner la remorque en circulation.

La révocation ne sera effective qu'après le renvoi du SDF à nos services.

4. SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent document sont exacts et complets.

Date : / /

Signature :

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous à la page vie privée de notre site web : finances.wallonie.be/home/vie-privee.html